

Le Régime Social  
des Indépendants

acteur

du système

de Santé

**Le Régime Social des Indépendants (RSI),  
avec plus de 3,3 millions de bénéficiaires,  
est un des trois principaux régimes  
d'assurance maladie obligatoires,  
membre de l'UNCAM (Union Nationale des Caisses  
d'Assurance Maladie).**

À ce titre, il participe à l'ensemble des missions des régimes d'assurance maladie obligatoires, grâce au concours de ses **services santé et médicaux** (500 personnes dont 120 praticiens conseils répartis dans les 30 caisses régionales du réseau).

→ **Politique de régulation**

gestion du risque, actions de sensibilisation, conseils aux professionnels de santé et aux bénéficiaires, ...

→ **Vie conventionnelle**

membre de l'UNCAM pour les négociations avec les professions de santé, participation aux commissions paritaires nationales, régionales et locales, ...

→ **Développement des services dématérialisés**

mise en œuvre des téléservices pour les professionnels de santé... [espace pro, historique de remboursement, ...]

→ **Études et expertises en santé**

études sur les consommations de soins et les pratiques, participation et contributions aux avis des « autorités de santé » UNCAM, HAS, ministère, INCa, InVS, ...

→ **Ouverture et gestion des droits maladie-maternité**

→ **Gestion et liquidation des prestations maladie**

avec la participation des Organismes Conventionnés (assureurs et mutuelles) délégataires du régime, délivrance de cartes Vitale 2, ...

→ **Avis sur prestations**

arrêt de travail, prise en charge, invalidité, ...

→ **Information des assurés**

fonctionnement du système de l'assurance maladie, tarifs, offre de soins, prévention, ...

→ **Campagnes de prévention inter-régimes et RSI adaptées aux indépendants.**

**Le Régime Social des Indépendants met  
en œuvre une politique d'actions  
centrées sur le service à l'assuré  
et à ses ayants droit, notamment  
pour la prévention et l'action sanitaire et sociale.**

**La prévention en santé  
des indépendants et de leur famille**

**Des campagnes de prévention spécifiques pour les indépendants, reposant sur le concours des médecins et des professionnels de santé :**

- Bilan de prévention
- RSI-Diabète
- Prévention des risques professionnels,...

**Une priorité pour la santé des enfants :**

- Bucco-dentaire
- Suivi Maternité Enfance, ...

**Un service personnalisé interactif et moderne pour préserver le capital santé des indépendants et de leur famille :**

- Portail Ma Prévention Santé,...

**La participation aux campagnes inter-régimes et aux plans ministériels de santé publique :**

- Dépistage organisé des cancers
- Vaccination anti-grippale
- MT'dents,...

**Une action sanitaire et sociale dynamique pour soutenir les indépendants en difficulté ou confrontés à des problèmes d'accès aux soins**



# Quelle est la population couverte par le RSI ?

**Le Régime Social des Indépendants (RSI) est le régime de Sécurité sociale des artisans, commerçants et professions libérales et de leurs familles.**

Administré par des représentants élus de ses assurés, ce régime est né en 2006 de la fusion des caisses maladie (CMR) et retraite (AVA/ORGANIC) des artisans-commerçants. Le RSI gère uniquement l'assurance maladie-maternité des professions libérales.

**Le RSI est le second régime d'assurance maladie obligatoire des acteurs du système de santé**

**avec près de 100 000 professionnels de santé libéraux assurés dont plus de 30 000 médecins** (médecins de secteur 2, directeurs de laboratoire de biologie médicale, pharmaciens d'officine et biologistes, professionnels de santé non conventionnés...).

**Caisse nationale du RSI**

264, avenue du Président Wilson  
93457 La Plaine Saint-Denis cedex

Tél. : 01 77 93 00 00

**[www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr)**